



ECONOMIE



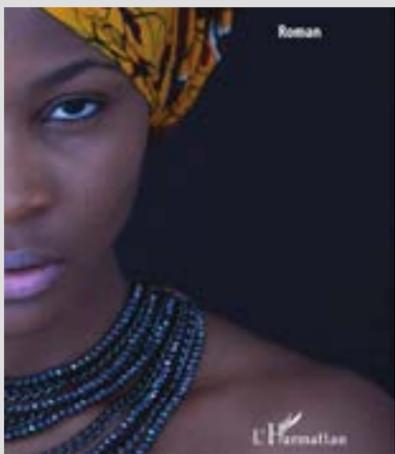
Fibre optique

Le gouvernement fixe de nouvelles conditions à la pose de câbles sous-marins

Réuni en Conseil des ministres mercredi 15 février, le gouvernement a adopté un projet de décret pour réglementer la pose de câbles sous-marins. Le texte détermine les conditions et procédures d'obtention d'autorisations et de certificats relatifs à la pose de câbles sous-marins de fibre optique et/ou la construction de chambres d'atterrissage au Togo dans le domaine public maritime.

PAGE 5

ART & CULTURE



Rose est la couronne d'épines ou le purgatoire des amours éphémères et des infidélités insouciantes

PAGE 9

INCLUSION FINANCIERE

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

De la vulnérabilité à la résilience : parcours de dame Ouradéi Hortense à Sokodé

PAGE 2

Cadre de partenariat 2023-2027

La Banque mondiale en consultation auprès des élus du peuple

Le jeudi 16 février 2023, s'est tenue à l'Assemblée nationale togolaise, une consultation pour l'élaboration d'un nouveau Cadre de partenariat pays (CPP) du groupe de la Banque mondiale. Cette consultation s'est déroulée avec des élus du peuple, en présence de la présidente de l'Assemblée ...



PAGE 3



Désencombrement des trottoirs

Le gouvernement appelle à la pédagogie pour la cohésion sociale

Dans le cadre du vaste programme de désengorgement des voies publiques lancé par le gouvernement togolais, le délai du 15 février fixé est respecté. Les collectivités locales (mairies) qui doivent mettre en œuvre ce programme sont pour certaines, entrées en action à cette date butoir. Le gouvernement pour sa part appelle à la pédagogie et au respect de la cohésion sociale.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Communication publicitaire : le gouvernement siffle la fin du désordre

Le gouvernement togolais veut désormais mieux encadrer le secteur de la publicité, confronté à un véritable défaut d'organisation. L'exécutif, réuni en Conseil des ministres le mercredi 15 février à Lomé, a examiné en première lecture un avant-projet de loi dans ce sens.

Le texte, dont l'étude sera poursuivie lors d'une prochaine session, a pour objectif de fixer les règles relatives à la communication publicitaire, aux professions publicitaires et aux opérations de parrainage de programmes ou de services de médias audiovisuels dans le pays.

Il s'agira notamment de définir les obligations et les responsabilités des différents acteurs, dans un secteur où règne une "quasi anarchie", selon le ministre de la Communication, Akodah Ayewouadan.

"On a vu fleurir çà et là des affichages anarchiques, une communication publicitaire qui peut être parfois tendancieuse, ou qui occupe les emprises routières. Aujourd'hui, le besoin d'encadrement est très fort au regard de tout ce qu'on observe", a expliqué le porte-parole du gouvernement.

Source : republiquetogolaise.com

Assistance alimentaire

Le PAM et la Chine soutiennent les populations du nord Togo en vivres

Le Programme alimentaire mondial (PAM) au Togo et la République populaire de Chine s'associent pour soutenir les populations vulnérables des régions des Savanes et de la Kara. Le mardi 14 février dernier, des kits alimentaires ont été officiellement remis au gouvernement représenté par le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le général Yark Damehane, et son collègue de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation...



PAGE 5



SOMMAIRE

Assistance alimentaire
Le PAM et la Chine soutiennent les populations du nord Togo en vivres



P 5

Fibre optique
Le gouvernement fixe de nouvelles conditions à la pose de câbles sous-marins



P 5

Togo / Lutte contre le Sida
Chemin d'une réduction de 63% du nombre de décès



P 6&7

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

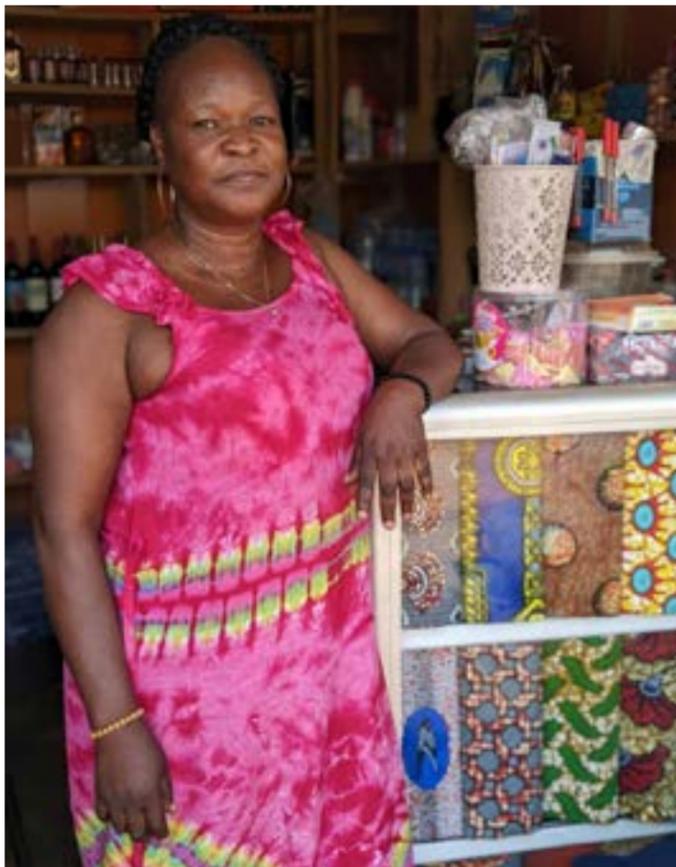
De la vulnérabilité à la résilience : parcours de dame Ouradéi Hortense à Sokodé

L'expérience du veuvage est très différente selon que l'on est un homme ou une femme. Chez la femme, le choc du veuvage entraîne la perte de ressources économiques associées au mariage. D'après la Banque Mondiale, statistiques à l'appui, les ménages les plus pauvres sont souvent dirigés par une veuve. Mais, il faut se méfier des chiffres dont on dit trop souvent qu'ils « parlent d'eux-mêmes ». Après le décès de son mari, **OURADEI Hortense**, a certes connu des moments difficiles, mais ne vit pas dans la précarité.

L'esprit d'entreprise et l'art du commerce représentent deux traits caractéristiques de la famille de **OURADEI Hortense**. Forte de ce capital fondé sur la performance économique, elle était déjà sur les bancs, partagée entre la poursuite de longues études et la reprise des affaires de ses parents. Elle quitte finalement l'école en classe de Première et se lance dans le commerce. « Je suis née dans une famille de commerçantes. De ma grand-mère à ma mère en passant par plusieurs tantes. Moi-même, j'étais passionnée par l'entrepreneuriat. En classe de première, j'ai donc dit à mon père que je vais abandonner et démarrer un commerce » affirme-t-elle. Et d'ajouter : « finalement, j'ai d'abord ouvert une petite cafétéria devant notre domicile, après j'ai enchaîné avec un bar de proximité ».

Puis Hortense tombe enceinte et se marie. Après l'accouchement, avec l'aide de son mari et avec un capital de départ de 150 000 FCFA, elle se lance dans l'Alimentation Générale. Pour remplir sa boutique elle faisait des prêts. Une expérience amère qu'elle n'est pas prête d'oublier. « Je vous assure, à cette époque-là, là où je faisais mes prêts, les taux d'intérêts étaient exorbitants, mais je n'avais pas le choix » avoue-t-elle. Après le décès de son mari son activité connaît un ralentissement. Elle n'est pas que veuve, elle est aussi devenue chef de famille. Sa vie aurait pu basculer. Mais elle n'abdique pas et reprend timidement son commerce. Le choix Rawliata en est la meilleure illustration de la résilience de la femme Togolaise.

Après quelques mois, elle se rend compte que les revenus



Ouradéi Hortense

n'étaient pas satisfaisants, et qu'elle doit absolument agrandir et moderniser sa boutique. Elle explique : « Je ne suis la seule dans ce domaine dans la rue. Il y a de la concurrence. Donc les clients préférèrent aller vers les boutiques qui ont des étagères bien remplies et très garnies. Il me fallait donc de l'argent ». C'est ainsi qu'elle se met à la recherche

de fonds. Par l'entremise d'un ami entrepreneur, elle découvrit le Produit d'Accès à la Formalisation PAF du FNFI.

Lancé en mars 2019, le PAF est destiné aux bénéficiaires AJSEF en fin de cycle et aux autres jeunes promoteurs régulièrement installés exerçant une Activité Génératrice de

Revenus. Les bénéficiaires peuvent avoir jusqu'à 500 000 FCFA pour le cycle 1 et 600 000 FCFA pour le cycle 2. Avec le PAF, Hortense redonne un second souffle à sa boutique d'Alimentation Générale. « Aujourd'hui, par mois mon chiffre d'affaires tourne autour d'1 500 000 FCFA et mon bénéfice net 150 000 FCFA » révèle-t-elle.

Favoriser l'autonomisation des femmes, c'est donner à ces dernières la possibilité de participer à la croissance et d'en bénéficier. L'exemple concret du FNFI en est une illustration. Le Fonds a permis à des milliers de femmes vulnérables bénéficiaires de pouvoir mener ou renforcer des activités économiques. **OURADEI Hortense** exprime clairement son attachement à son commerce par cette phrase qui revient régulièrement dans les entretiens et interviews avec les bénéficiaires : « mon premier mari, c'est mon commerce ». Et elle conclue : « j'avais d'autres possibilités pour avoir du financement. Mais, les caractéristiques des produits FNFI sont plus attrayantes ».

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel

Madame **EKON Afi** dans son atelier de coiffure



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari
Responsable web:
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba
Edodji Nadia
Attipoe Edem Kodjo
Responsable administrative:
Gloria Lema Yagla
Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution: TogoMatin
Tirage: (2000 exemplaires)

Désencombrement des trottoirs Le gouvernement appelle à la pédagogie pour la cohésion sociale

Dans le cadre du vaste programme de désengorgement des voies publiques lancé par le gouvernement togolais, le délai du 15 février fixé est respecté. Les collectivités locales (mairies) qui doivent mettre en œuvre ce programme sont pour certaines entrées en action à cette date butoir. Le gouvernement pour sa part appelle à la pédagogie et au respect de la cohésion sociale.

Les sensibilisations ont commencé il y a quelques semaines. Tout le monde reconnaît que les occupants des abords des voies publiques sont dans l'illégalité, et que cette attitude est à la base de graves accidents. Ces personnes qui exposent leurs marchandises illégalement dans l'espace public sont, elles-mêmes, en danger. Toutefois, il semble que tout le monde ne soit pas encore prêt.

Le weekend dernier, le pasteur Edoh Komi, président du Mouvement Martin Luther King (MMLK) La voix des sans voix, par ailleurs, adjoint au maire de la commune du Golfe 2, a écrit au ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires, Payadowa Boukpassi, pour lui demander d'accorder un délai supplémentaire de trois mois aux occupants illégaux des voies publiques. Le pasteur

évoquait plusieurs raisons d'ordre social pour justifier sa demande. Sa requête n'a visiblement pas eu d'écho favorable. Le mercredi 15 février 2023, la phase opérationnelle du désengorgement des voies publiques avait commencé. Au niveau de la commune du Golfe 1, l'on a dégagé certains occupants par la force. En effet, ces derniers avaient été prévenus. Dans la commune du Golfe 5, ce sont des amendes de 10 000 FCFA par jour qui ont commencé par s'abattre sur ces personnes. Au niveau du Golfe 4, l'on se donne encore quelques jours de sensibilisations.

Le même jour, le gouvernement était réuni en Conseil des ministres. Un compte-rendu relatif au processus de désencombrement des trottoirs dans le Grand Lomé a été présenté. « Le Conseil a instruit pour que les actions de sensibilisation menées par les préfets et les maires se poursuivent afin



Les membres du gouvernement autour du président de la République Faure Gnassingbé

que cette opération soit réalisée avec pédagogie et dans le respect de la cohésion sociale », précise le communiqué du Conseil des ministres.

« La question de l'encombrement des voies publiques est une question de société, et aujourd'hui, il faut saluer le travail effectué par les différentes communes du Grand Lomé pour enclencher le processus de désencombrement des voies bitumées. Il faut rendre hommages aux maires, conseillers municipaux, chefs traditionnels, jeunes etc... qui ont passé beaucoup de temps à sensibiliser les uns et les autres pour la réussite de cette opération nécessaire pour la sécurité et un meilleur vécu de la population », a affirmé le ministre de

la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, professeur Akodah Ayéwouadan.

« Le phénomène dont on parle est illégal. L'emprise publique appartient à la collectivité. L'emprise publique permet la circulation des personnes et des biens, mais aussi, elle facilite l'intervention des secours entre autres », a précisé le ministre. Selon lui le phénomène se manifeste par l'exposition de marchandises sur les trottoirs obligeants les piétons à descendre sur la chaussée avec les risques d'accidents.

Il y a aussi des compatriotes qui garent leurs véhicules et autres engins sur les emprises des voies publiques, perturbant la circulation ; et d'autres encore pour des chantiers

personnels entassent du sable et du gravier sur la voie publique. « C'est un comportement incivique », fait observer le porte-parole du gouvernement. « Il faut regagner les marchés », conseille le professeur Ayéwouadan.

« Dans le Grand Lomé, l'on a pu identifier différents marchés dont le taux d'occupation est moindre, pour pouvoir loger ceux qui occupent les emprises publiques. C'est un premier moyen pour répondre aux préoccupations de nos compatriotes qui souhaitent trouver un endroit pour exercer leurs activités. Les emplacements continueront à être identifiés pour reloger tous ceux qui auront le besoin », informe le ministre.

Edem Dadzie

Cadre de partenariat 2023-2027

La Banque mondiale en consultation auprès des élus du peuple

Le jeudi 16 février 2023, s'est tenue à l'Assemblée nationale togolaise, une consultation pour l'élaboration d'un nouveau Cadre de partenariat pays (CPP) du groupe de la Banque mondiale. Cette consultation s'est déroulée avec des élus du peuple, en présence de la présidente de l'Assemblée nationale Yawa Djigbodi Tsègan.

Le but de cette consultation était de recueillir les suggestions et contributions des élus du peuple sur les axes de développement actuels et futurs du pays tout en s'assurant de leurs prises en compte dans le cadre du partenariat pays pour les quatre prochaines années. Les échanges entre les délégations de la représentation de la Banque mondiale au Togo

et de l'Assemblée nationale ont également porté sur les propositions de projets et programmes prioritaires que le groupe de la Banque mondiale pourrait appuyer pour soutenir davantage le gouvernement dans le but de relever le double défi de la réduction de la pauvreté et d'une prospérité mieux partagée.

« Je salue, à ce stade, les résultats satisfaisants

auxquels le cadre de partenariat pays 2017-2022 est parvenu. Ces résultats démontrent à suffisance que nous devons poursuivre les efforts collectifs en vue de la pleine réalisation de la vision du président de la République, celle de bâtir "un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance économique et inclusive durable" », a indiqué Yawa Djigbodi Tsègan.

« Je saisis cette occasion pour rendre hommage à son Excellence monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, président de la République

pour les orientations de l'action gouvernementale permettant à notre pays de poursuivre sa marche vers un développement harmonieux avec l'accompagnement des différents partenaires en l'occurrence la Banque mondiale. Cette voie de développement du Togo ne peut se construire sans une planification et une meilleure définition des priorités du pays », a ajouté la cheffe de la représentation nationale. « Nous sommes très heureux de nous retrouver aujourd'hui avec vous compte tenu du rôle que

joue l'Assemblée nationale en tant qu'institution du pays », a déclaré Fily Sissoko, représentant résident de la Banque mondiale au Togo.

Ce dernier a dressé un bilan succinct du précédent Cadre de partenariat pays (CPP) qui est allé de 2017 à 2022 ; ensuite, il a expliqué les fondements du nouveau CPP, notamment la Feuille de route gouvernementale Togo 2025. Des leçons ont été tirées du précédent cadre pour favoriser une meilleure mise en œuvre du nouveau.

E. Dadzie



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de la Stabilité Financière et du Financement des Économies
Direction des Activités Bancaires et des Financements Alternatifs

Dakar, le 7 février 2023

AVIS AU PUBLIC SUR LE LANCEMENT DU PROCESSUS DE SÉLECTION DES SPÉCIALISTES EN VALEURS DU TRÉSOR (SVT) DE L'UEMOA POUR LA PÉRIODE 2023-2025

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) informe le public du lancement du processus de sélection des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), pour la période 2023-2025.

Dans le but de favoriser l'animation et la dynamisation du marché monétaire, en particulier le marché secondaire, les établissements de crédit (banques et établissements financiers à caractère bancaire) et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) qui désirent obtenir le statut de SVT doivent introduire leurs dossiers durant la période de sélection.

Dans chaque État membre de l'Union, la période de dépôt de candidatures est ouverte du 10 au 28 février 2023.

Les critères de sélection sont principalement :

1. la santé financière ;
2. la qualité des moyens humains ;
3. l'adéquation des moyens techniques ;
4. l'efficacité de la structure organisationnelle ;
5. les stratégies envisagées en vue du placement des titres et de l'animation du marché.

Conformément aux dispositions réglementaires en la matière, les demandes d'agrément doivent être adressées au Ministre chargé des Finances et déposées en quatre (4) exemplaires auprès de la Direction Nationale de la BCEAO du pays d'implantation du requérant. Pour assurer la célérité du traitement des dossiers, une version numérique doit également être transmise par les requérants, à l'adresse suivante : courrier.zdabfa@bceao.int.

Les dossiers doivent être constitués sur la base des informations contenues dans l'Annexe I de l'[Instruction n°02-09-2013](#) du 6 septembre 2013 relative aux règles générales applicables aux Spécialistes en Valeurs du Trésor dans les États membres de l'UEMOA.

Fait à Dakar, le 7 février 2023

La Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest

Avenue Abdoulaye FADIGA
BP 3108 – Dakar - Sénégal

Tél. (221) 33 839 05 00 / Fax. (221) 33 823 93 35
courrier.bceao@bceao.int - www.bceao.int

Assistance alimentaire

Le PAM et la Chine soutiennent les populations du nord Togo en vivres

Le Programme alimentaire mondial (PAM) au Togo et la République populaire de Chine s'associent pour soutenir les populations vulnérables des régions des Savanes et de la Kara. Le mardi 14 février dernier, des kits alimentaires ont été officiellement remis au gouvernement représenté par le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le général Yark Damehane, et son collègue de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation, Adjovi Lolonyo Apédo-Anakoma.

République populaire de Chine au Togo, Chao Weidong.

52 000 personnes ciblées

Le coût global de cette

réponses aux crises, à travers l'Agence nationale de la protection civile (ANPC).

"Ce programme d'assistance alimentaire d'urgence fournit non seulement une aide essentielle aux personnes dans le besoin, mais contribue également à rétablir un sentiment d'espoir et de stabilité dans la région et à favoriser la cohésion sociale au sein des populations. Nos efforts conjugués font une réelle différence dans la vie des personnes touchées par différentes situations de crises alimentaires et nutritionnelles", a précisé le représentant résident et directeur pays du Programme alimentaire mondial des Nations unies au Togo, Aboubacar Koisha.



Photo de famille des officiels

Ces kits sont principalement composés de maïs, de haricot, d'huile végétale fortifiée, de la farine spécialisée pour les femmes enceintes/allaitantes et les enfants de moins de deux ans ainsi que du sel iodé.

Le don est fait grâce à une contribution financière de plus de 300 millions

de FCFA de la Chine. La somme a permis d'acquérir plus de 600 tonnes de maïs sur le marché local, afin de contribuer à la consommation des produits locaux.

"À travers ce projet, nous espérons aider les familles vulnérables du nord à surmonter des difficultés, accompagner les autorités togolaises dans la mise

en œuvre du Programme d'urgence pour la région des Savanes. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer notre disponibilité à approfondir la coopération sino-togolaise pour concrétiser les objectifs fixés dans la nouvelle Feuille de route gouvernementale, dans le secteur social en particulier", a déclaré l'ambassadeur de la

opération s'élève à 661,5 millions FCFA au profit de 52000 personnes, soit environ 10 400 ménages vulnérables. 961 tonnes de vivres sont mises à la disposition des ménages concernés via la Plateforme nationale de gestion des risques et catastrophes.

Elle regroupe l'ensemble des structures nationales impliquées dans les

L'opération d'assistance alimentaire d'urgence qui démarre bientôt dans les régions de la Kara et des Savanes s'effectuera pendant 33 jours. Le PAM poursuivra cette assistance à travers un transfert monétaire de 2 mois aux bénéficiaires, pour un coût additionnel de 1 700 000 dollars (soit 1,037 milliard de francs CFA), mobilisé à l'interne.

Félix Tagba

Fibre optique

Le gouvernement fixe de nouvelles conditions à la pose de câbles sous-marins

Réuni en Conseil des ministres mercredi 15 février, le gouvernement a adopté un projet de décret pour réglementer la pose de câbles sous-marins. Le texte détermine les conditions et procédures d'obtention d'autorisations et de certificats relatifs à la pose de câbles sous-marins de fibre optique et/ou la construction de chambres d'atterrissage au Togo dans le domaine public maritime.



Un câble sous-marin

Avec l'essor des réseaux de communications qui constituent un des

vecteurs de développement économique des Etats, il est opportun de disposer

de plusieurs câbles sous-marins, afin de favoriser la mise en œuvre de la majorité

des projets de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025.

Ce projet de décret vise à définir la procédure de demande d'autorisation de déploiement de câbles sous-marins en fibre optique. Il prévoit la digitalisation des demandes d'autorisation de pose desdits câbles. La mise en œuvre de ce décret permet, entre autres, de préserver et de protéger l'environnement marin et de s'assurer que cette activité est menée conformément aux règles de sécurité et de respect de la souveraineté maritime du pays.

La disposition permettra

de consolider la position du pays en matière d'offres et d'accès internet. En effet, l'année dernière, le Togo était en tête de lice dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), notamment en ce qui concerne les offres d'internet par fibre optique à coût réduit et plus rapide.

Le pays doit cette place aux nombreuses initiatives mises en œuvre ces dernières années, à l'instar de la pose du câble sous-marin Equiano de Google, faisant de lui le premier pays africain à accueillir cette infrastructure.

La rédaction

Togo / Lutte contre le Sida

Chemin d'une réduction de 63% du nombre de décès

Les programmes sanitaires déployés dans les régions du Togo pour protéger les habitants contre le Sida et se rapprocher progressivement de la couverture santé universelle, prouvent à suffisance que la santé des citoyens est placée en première page des politiques nationales de développement. En matière de lutte contre le VIH/Sida, le pays fait du chemin grâce à des stratégies préventives et de traitement.



Une affiche de campagne de lutte contre le sida

Le Syndrome d'immunodéficience acquise (Sida) est le dernier stade de l'infection au Virus de l'immunodéficience humaine (VIH), lorsque l'immunodépression est sévère. Le Sida entraîne la mort par suite des maladies opportunistes qu'il engendre.

Le VIH se transmet par voie sexuelle, considérée comme le moyen de contagion principal ; par voie sanguine (contact avec le sang d'une personne déjà infectée) ; par voie mère-enfant (soit dans les dernières semaines de la grossesse, au moment de l'accouchement ou pendant l'allaitement).

Sida : 530 000 personnes dépistées en 2021 au Togo

Les deux moyens de lutte sont très utilisés au Togo, ce qui permet aux autorités de tenir

à un niveau acceptable la maladie. Durant l'année 2021, plus de 530 000 personnes ont été dépistées. Aussi, il a été distribué à la



population 14 millions de préservatifs. Selon le Conseil national de lutte contre le Sida et les Infections sexuellement transmissibles (CNLS-IST), plus de 80 000

personnes sont sous traitement antirétroviral (ARV) depuis 2020. 481 539 individus ont été dépistés dans la population générale en 2020, avec un taux de séropositivité de 4,24%. Entre 2010 et 2018, les nouvelles infections ont baissé de 31,4%.

Le principal objectif du Togo est d'arriver à des taux de 95% de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) connaissant leur statut, 95% d'individus recevant un traitement antirétroviral (ARV) et 95% de personnes ayant une charge virale supprimée. Ces dernières

années, de bons résultats ont été obtenus sur le territoire. Entre 2010 et 2021 par exemple, le pays est parvenu à une réduction de 56% des

nouvelles infections au VIH. Le Togo a également fait chuter de 63% le nombre de décès imputables au Syndrome d'immunodéficience acquise (Sida).

Togo : réduction de 63% du nombre de décès liés au Sida

Le Sida décrit les symptômes et infections liées à une déficience acquise du système immunitaire. Le Sida est la phase finale d'une contamination au Virus de l'immunodéficience humaine dont l'abréviation est VIH. Celui-ci est une infection qui peut se transmettre lors des relations sexuelles.

Aucune maladie ne doit prospérer au Togo, le pays y veille. La couverture sanitaire universelle n'est pas un vain mot. C'est la prochaine étape d'une lutte entamée depuis des années contre les maladies qui emportent en masse les citoyens. Les dirigeants sont convaincus que les moyens mis en place, parfois au prix fort, en valent la peine, surtout face aux meilleurs résultats obtenus. Le Sida perd du terrain au Togo.

Meilleure lutte et prévention au Togo

Cela se justifie par la réduction des contaminations et de décès liés à la maladie. Entre 2010 et 2021, le Togo a réussi à obtenir une réduction de 56% des nouvelles infections au VIH. Mais encore, le pays est parvenu

à faire régresser de 63% le nombre de décès liés au Syndrome d'immunodéficience acquise (Sida). Le Conseil national de lutte contre le Sida et les

Infections sexuellement transmissibles (CNLS-IST) renseigne que les efforts gouvernementaux ont aussi permis d'avoir des résultats encourageants en termes de prévalence. C'est le nombre de cas d'une maladie dans une population à un moment donné, englobant les cas nouveaux et les cas anciens.

De 4% en 2000, ce taux est descendu à 2,3% en 2018. Mieux, il est maintenant à 1,9%. Par ailleurs, en ce qui concerne la prise en charge de co-infection Tuberculose/VIH (TB/VIH), il y a une avancée salubre. Le taux de décès s'est stabilisé autour de 15% depuis 05 ans.

En ce qui concerne la prévention, les pouvoirs publics sont surtout présents sur le terrain du dépistage, la prévention, la sensibilisation et l'implication collective. En 2021 par exemple, plus de 530 000 personnes ont été dépistées et 14 millions de préservatifs ont été distribués. Le Togo est l'un des rares pays où la lutte contre le VIH a donné des résultats satisfaisants malgré la crise sanitaire liée à la covid-19. Maintenant, il est question d'atteindre l'objectif des trois 95 : 95% des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) connaissant leur statut, 95% d'entre elles recevant un traitement antirétroviral (ARV) et 95% de celles-ci ayant une charge virale supprimée.

VIH au Togo : créer un environnement favorable aux populations clés

Les médias sont considérés comme la pierre angulaire capables d'impacter les réalités sociales. Convaincu du poids du 4e pouvoir au Togo, Meeting Targets and Maintaining Epidemic Control (EpiC), a profité aux journalistes togolais, à travers une formation tenue du 21 au 22 juillet 2022 à Tsévié. Il s'est agi de créer un environnement favorable pour les populations clés



concernant le VIH. « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité », stipule l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). L'article 11 de la Constitution togolaise de 1992 le martèle : « Tous les êtres humains sont égaux en dignité et en droit ». En cela, les populations clés ont également droit à la santé, liée notamment au VIH.

Ainsi, une vingtaine de professionnels de médias, des membres d'associations identitaires et des partenaires techniques et financiers, ont été en formation de deux jours. Elle a permis de contribuer à la création d'un environnement favorable pour les populations clés à travers le renforcement des capacités des professionnels des médias sur la thématique pour un meilleur traitement des informations.

« Il suffit d'être une fois victime de la stigmatisation pour comprendre que le chemin du suicide n'est pas loin », a fait comprendre

Atinèdi Gnasse, chef service communication au Conseil national de lutte contre le Sida et facilitateur de ladite formation. Il a animé des

panels sur l'attitude et l'influence des médias sur la stigmatisation et la discrimination des populations clés. Les médias doivent aborder

la thématique avec professionnalisme.

L'expression « populations clés » désigne les populations les plus exposées au VIH/Sida. Souvent marginalisées, la stigmatisation sociale dont elles font l'objet alimente leur vulnérabilité au VIH, et inversement. Ces populations clés englobent également des personnes à orientation sexuelle (lesbienne, gay, bisexuel) et une identité de genre (transsexuel et transgenre).

D'après Dr. Koffivi Madjé Toovi, conseiller technique EpiC Togo, « le VIH est dans nos murs, il y a longtemps. La prévalence du VIH étant considérable parmi des populations clés, il est important d'avoir les notions justes pour mieux aborder les questions ». Les participants se sont prêtés aux travaux pratiques dont des

études de cas d'articles afin de déceler les erreurs à éviter.

« Vous (les journalistes, ndlr) devez connaître les lois et les réglementations qui régissent votre pays, la santé et le journalisme », a exhorté Atinèdi Gnasse. En 2014, des professionnels de médias ont élaboré la Charte des journalistes comprenant 10 principes, pour une meilleure couverture dans la lutte contre le Sida au Togo.

Meeting Targets and Maintaining Epidemic Control (EpiC) est un projet mondial de cinq ans financés par le Plan d'urgence du président des Etats-Unis pour la lutte contre le Sida (PEPFAR) et l'Agence des Etats unis pour le développement international (USAID), avec un accord de coopération FHI360.

Attipoe Edem Kodjo





Togocom

Communiqué de Presse

Désactivation des lignes Fibre TOGOCOM utilisées à des fins commerciales illicites de WIFI-ZONE.

Lomé (Togo), le 31 janvier 2023 – TOGOCOM, le premier opérateur au Togo qui avance pour vous, tient à porter à la connaissance des clients Fibre TOGOCOM se livrant à l'exploitation des activités illicites de WIFI-Zone, la suspension de lignes Fibre pour non-respect des clauses contractuelles de fournitures de services à usage domestique.

Depuis trois (03) ans, les opérateurs du Groupe TOGOCOM constatent malheureusement l'utilisation des lignes Fibre de leur marque à des fins commerciales, en contradiction non seulement avec l'offre initialement souscrite, mais aussi avec les conditions particulières des offres d'accès à Internet Haut Débit et Très Haut débit en leur article 3 qui stipule que : « **les offres résidentielles d'accès Internet Haut Débit et Très Haut débit sont exclusivement réservées à un usage privé dans le cercle familial.** ».

L'Opérateur informe les abonnés aux lignes Fibre qui les utilisent à des fins commerciales de WIFI-ZONE, qu'une telle utilisation est non seulement contraire à la loi, mais viole également les termes du contrat d'abonnement au service Fibre. En conséquence, elle se voit dans l'obligation de désactiver la fourniture de service, conformément à **l'article 9.2** des conditions particulières des offres d'accès à Internet Haut Débit et Très Haut débit.

Consciente du rôle majeur que joue Internet dans l'inclusion numérique et la croissance économique, le Groupe TOGOCOM à travers ses filiales assure aujourd'hui, la couverture fibre dans les cinq régions du TOGO et continue d'avancer, afin de hisser le TOGO parmi les pays de référence en matière de digitalisation et de qualité de service, selon les objectifs assignés par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP).

Pour Tarik Boudiaf, Directeur Général par intérim : « Cette opération de désactivation des lignes Fibre TOGOCOM à usage commercial de WIFI-ZONE, vise à respecter les dispositions légales et sécuritaires en vigueur. Les opérateurs du Groupe TOGOCOM continuent d'investir dans le déploiement, le développement et la qualité du service numérique au Togo, sous l'impulsion du Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale, afin de faire du Togo, un véritable hub numérique et logistique de la sous-région ouest africaine »



Togocom
**À propos de
TOGOCOM**

Précurseur de la technologie 5G au Togo et dans la sous-région, TOGOCOM est le leader du marché togolais des télécommunications. Fruit du regroupement de TOGO TELECOM et de TOGOCEL, TOGOCOM, filiale du groupe Axian a pour ambition de devenir le champion de la qualité de service aux meilleurs standards internationaux. Son histoire est celle d'un opérateur qui a grandi main dans la main avec l'ensemble des togolais. De la fourniture des premiers services de communication, à la fibre, en passant par les transactions financières via le mobile, le but a toujours été d'accompagner tout un chacun dans un univers technologique qui évolue sans cesse.

Rose est la couronne d'épines ou le purgatoire des amours éphémères et des infidélités insouciantes

Un chef-d'œuvre de Gina De Fanti, l'Harmattan, 2013.
Note : « Rose est la couronne d'épines » est le premier roman de l'autrice togolaise ci-dessus nommée, réédité au Togo chez les Editions Continents en 2018 sous une nouvelle mouture titré « Le juste prix ».

A la cuedette du livre « Rose est la couleur d'épines ».

Jeudi 4 décembre 2014. Je me suis réveillé joyeux. Je ne peux pas expliquer pourquoi. J'ai circulé dans la ville de Lomé comme ces conducteurs de taxi-moto, qui déambulent entre les autos à la file indienne, pressés de déposer leur passager comme un sac de riz et d'en prendre rapidement un autre dans le but de réaliser de la journée un bon chiffre d'affaire.

Je me suis retrouvé dans la ville d'Agoè. Mais oui, c'est une autre ville dans la ville de Lomé. Ce quartier, je ne le connais pas trop, il est trop vaste pour moi. Je devais y rencontrer quelqu'un à un endroit. J'ai tourné en rond quelques minutes. J'ai enfin abordé un monsieur à qui j'ai oublié de dire merci après qu'il m'a indiqué du doigt l'endroit que je cherchais : « c'est là-bas, juste à votre droite ».

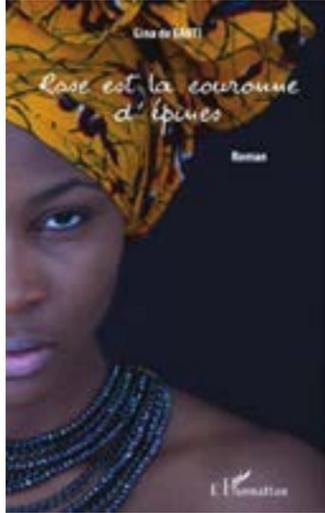
Je suis rentré dans le service. Une femme, dans un bureau à ma gauche, m'a orienté. Dix pas à ma droite. Puis j'ai tourné à gauche. J'ai demandé d'après elle. Elle a entendu son nom, a levé la tête et l'a tournée dans ma direction. Surprise ! Nos regards se sont croisés. Nous avons écarquillé les yeux. Nos sourires ont exprimé la joie de nous rencontrer, enfin ! Cette rencontre a été programmée depuis que j'ai découvert cette auteure à une rencontre littéraire du Festival Les Lucioles Bleues à l'Institut Goethe en mars 2013. Elle a quitté sa chaise confortable de bureau. La salutation a été chaleureuse. Ma satisfaction a été des plus grandes. J'ai compris pourquoi j'étais heureux dès le lever du jour ce matin-là. Elle m'a offert ça ! Ça

Rose est la couronne d'épines, haut de 215 pages pour 30 chapitres.

La première de couverture

Je vois sur un fond gris sombre la moitié du presque-buste nu d'une femme. Elle est belle, cette africaine. Le fond de ses yeux est bleu de mer. Un rayon de lumière s'y reflète en demi-cercle. La moitié de son nez-fleur dessine l'autre aile d'un joli papillon. Ses lèvres appétissantes, légèrement entrouvertes,

sont maquillées. On dirait du brillant sur du rouge à lèvres. Un collier en perles artificielles bleues encercle plusieurs fois son cou. Une coiffe de paille au motif jaune, vert, rouge avec du bleu et du blanc perdus ceint la tête de cette



élégante femme africaine au teint crépusculaire.

La quatrième de couverture

Gina de Fanti est née en février 1981 à Lomé. Elle est titulaire d'un BAC littéraire et d'un diplôme supérieur en commerce. Elle travaille dans une société à Lomé, la capitale du Togo.

Entre les lignes de ma lecture

Ce grand livre à une taille de police bien fine pourrait donner de la paresse. Le volume est étonnant pour cette autrice à la qualité de carpe en discussion vivante mais qui sait mettre ses lunettes médicales pour mieux voir les touches du clavier de son ordinateur quand il s'agit d'écrire une fiction.

Gina de Fanti plonge dans l'ordinaire de la vie des étudiantes logées sur le campus dès la première page du premier chapitre. Il s'agit ici de celle d'une étudiante en architecture logée à la cité. Sika. L'inexpérimentée ! La naïve ! Le vécu de Sika n'est pas commune dans la mesure où elle n'est pas sur le campus par manque de chambre dans le domicile de ses parents, ni parce qu'elle vient de l'intérieur du pays, ou encore parce qu'elle habite tellement loin du campus que s'y loger l'arrangerait. A plus forte raison, Sika est fille d'une famille riche. Elle a une voiture que son père lui a offerte comme cadeau d'anniversaire. La chambre de Sika sur le campus est plutôt comme un nid où les oiseaux se cachent pour mourir. Elle voulait être loin de ses parents et vivre son intimité amoureuse avec Marc. La vie dans les cités universitaires n'est jamais d'ordinaire. Elle est souvent colorée des

études et d'amour. Ce que l'autrice retrace bien dans ce roman à travers l'héroïne Sika. Mais il se fait que cette aventure amoureuse de Sika ne fut pas heureuse dès le début. Elle fut plutôt teintée d'un ouragan de déception. Marc trompa Sika avec Lucie, sa meilleure camarade de la cité universitaire.

Hormis cette histoire d'amour captivante peinte à la « ginamania », l'une des forces du roman est que De Fanti a tracé des sillons qui amènent droit à son origine, le Togo. Certains prénoms sont très parlants dans le livre. Sika, l'héroïne. Ce prénom a bien de valeur dans la culture togolaise. Il n'y a pas besoin qu'on apprenne qu'il signifie « de l'or ». Combien l'or n'est-il pas une pierre si précieuse. Toute la description faite à Sika explique bien cela : elle est jolie, précieuse à ses parents, précieuse à son petit ami puis fiancé Marc, précieuse à Malick son ami et presque frère, précieuse aussi à son amie d'enfance Meredith. Sika a sauvé un groupe de personnes sous un orage dont Marc. C'est elle qui a aidé Marc à trouver un emploi. Et c'est elle qui aide souvent sa camarade de cité Lucie qui a osé lui arracher Marc. Gina a su imprimer une héroïne autour de laquelle s'harmonisent les qualités physiques et la vertu. Sika rayonne de tout ! Même de déception comme l'attrait de l'or peut attirer malheur.

D'autres prénoms relèvent bien la force de l'autrice à vivre l'assimilation culturelle proposée par Senghor sans se laisser aspirer par la culture occidentale : Magnim, sans doute un prénom kabyè ; monsieur Anani K., le quatrième garçon chez certains peuples du sud Togo ; Afiwa la domestique, fille née le vendredi ; tassi Abla, tante paternelle de Marc, fille née un mardi ; Klobessi, la belle mère de Sika, on dirait un nom vaudou acquis après un rite initiatique, etc. Les cultures occidentale et togolaise se côtoient bien dans le roman. Doit-on parler de la portée naturaliste ou sociologique de l'œuvre ? Le plus sûr est qu'on ne peut que s'en réjouir.

C'est étonnant que dans ce brouhaha d'histoire d'amour teintée de déception, les premiers thèmes importants que la vertu du livre ressort sont « la patience, la tolérance et le pardon ». L'auteure a su ficeler des personnages qui ont porté ces vertus si chères au genre humain. Marc a trompé Sika.

Sika est logiquement déçue au point de lui crier : « Va t-en ». Sa mère n'enfonça pas le clou. Elle la conseille : « Je te comprends ma fille, mais écoute-le d'abord. Tu sais quoi, les hommes tombent très vite dans la tentation, cette fille dont tu parles et qui

pu maintenir l'attention du lecteur sur le qui-vive mais hélas. Le dénouement a été rapide. Le lecteur aurait pu ne pas continuer la lecture du roman si l'écriture n'avait pas été bonne, soutenue, captivante, avec des phrases courtes et des descriptions



envie sûrement ton bonheur, l'a séduit d'une manière ou d'une autre » (page 30) avant d'ajouter plus loin à la page 31 : « l'amour pardonne tout et supporte tout. Tu comprends ma chérie ? ». Que de sagesse et d'éducation conséquente de la part de cette mère fabriquée par Gina qui a des qualités morales pour ménager la monture de sa fille afin qu'elle voyage loin au foyer même si la suite est décevante. Le contraire d'une mère vertueuse se trouve contrairement et malheureusement sous beaucoup de toits.

Il m'a semblé que De Fanti a dénoué brusquement le récit dès le premier chapitre au lieu de créer et de garder le suspense du début. Le lecteur s'attendrait plutôt à un suspense qui aurait pu durer plus longtemps. Marc n'a pas honoré son rendez-vous de ce dimanche avec Sika et a prétendu des maux de tête. Sika, déçue et en manque d'appétit voulait partager le repas qu'elle lui a préparé avec Lucie, cette étudiante pauvre socialement qu'elle assiste souvent volontiers. Elle découvre dans la chambre de cette dernière, au troisième étage de la même cité, son fiancé Marc, étendu sur le lit avec Lucie, après avoir consommé le fruit d'Eve. Pourquoi Gina de Fanti ne répéterait-elle pas un tel scénario de tromperie de Marc avant que Sika ne découvre que bien plus tard la vérité ? La curiosité du lecteur aurait pu être sur le qui-vive comme un chasseur à l'affût. La malice de Marc à goûter deux Eve dans un même jardin et à déambuler entre leurs entrailles comme ce serpent mesquin aurait

qui plongent dans le réel.

Un peu d'ennui s'est installé malgré une originale description des cérémonies de fiançailles entre Sika et Marc au chapitre 10. De Fanti serait du troisième âge pour connaître comment nos mamans ont été épousées. Elle accompagnait peut-être ses tantes ou sa mère à ces genres de cérémonies pour enregistrer comment au bon vieux temps les familles alliées se jouaient des tours amusantes avant de déclarer les vraies intentions et d'arracher les filles qu'on venait épouser. La description des fiançailles traditionnelles entre les parents de Sika et les tantes paternelles et les oncles de Marc est exotique. A travers son œuvre, l'auteure a permis à la plus jeune génération, de visiter le passé et d'apprendre combien il est respectable pour une fille de continuer à vivre chez ses parents jusqu'à ce que tout un clan vienne les supplier de céder sa main à leur garçon. Les fiançailles ne se célèbrent pas à la fête de la bière ni aux trouvailles de Saint-Valentin. L'œuvre est éducatrice !

L'ennui dont je parlais est sans compter sur les capacités narratives de Gina De Fanti qui a renversé la situation au chapitre 13. C'est justement au moment même où le lecteur n'attendait plus rien d'extraordinaire pour augmenter la quote ... d'amour à ce roman que le saut le plus qualitatif est fait. La narration prend une tournure plus poignante avec le retour vengeur de Lucie dans la vie de Marc. L'auteure a créé une Lucie vipère à craindre donnant un goût...

SIGNIFICATION DE LA GROSSE DU JUGEMENT N°0030/2023 EN DATE DU 17 JANVIER 2023

En deux mille vingt-trois, Et le Deux-sept (17) Janvier à _____ heures _____ minutes ;

A la requête de **SUNU Bank Togo**, Société Anonyme avec Conseil d'administration au capital de 11 164 032 000 FCFA, inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro 2006 B 1428, dont le siège est sis à Lomé, dans l'immeuble SUNU Bank, 23 Avenue Kléber DADJO, 01 BP : 904 Lomé, Tél : (228) 22 21 04 60 / 22 21 20 47, représentée par sa **Directrice Générale, Madame Miriam ADOTEVI**, demeurant et domiciliée en cette qualité au siège de ladite banque ;

Assistée de Maître **MONNOU Tiburce**, Avocat au Barreau National du Togo, Angle 1294 Rue Santigou (99 TKN) et 234, Rue Abougou (derrière le centre aéré du CERFER), 06 BP : 62296 Lomé 06, Tél : (+228) 22 61 08 08, Fax : (+228) 22 61 15 15, courriel : contact@monnatt.com ;

J'ai,

Nous Me Basile Anani AMEKUDJI
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de 1ère Instance de Lomé, demeurant et domicilié en ladite Ville, 5, Rue Marcel Bagnard Place ANANI AMEKUDJI Soussigné

Signifié et laissé à :

Monsieur LAWSON-HETCHELY Latévi Alowonou, propriétaire-gérant des Etablissements « LA SYNTHÈSE », demeurant et domicilié à Lomé, quartier Hédranawoé, Tél : 90 33 66 64 / 90 18 85 87 où étant et parlant à : *N'ayant pas de domicile ou résidence connus par la SUNU Bank Togo SA, nous avons fait sommation à l'article 58 du Code de Procédure Civile publié à la signification de la grosse du jugement N° 0030/2023 en date du 17 Janvier 2023 par affichage à la porte de l'édifice du Tribunal de Grande Instance de Lomé et par insertion dans le journal Togo 24h le 14 Janvier par le Vice-Président du dit Tribunal et ce par acte de signification en date du 16 Août 2022.*

Copie de la grosse du Jugement n°0030/2023 en date du 17 janvier 2023, par lequel le Tribunal de Grande Instance de Lomé a constaté l'absence des dires et observations de la part du saisi, monsieur LAWSON-HETCHELY Latévi Alowonou et autorisé en conséquence SUNU Bank Togo SA représentée par sa Directrice Générale, madame Miriam ADOTEVI, à poursuivre la procédure d'adjudication de l'immeuble saisi conformément aux clauses et conditions du cahier des charges en date du 05 décembre 2022 ;

La présente signification lui est faite à toutes fins utiles que de droit.

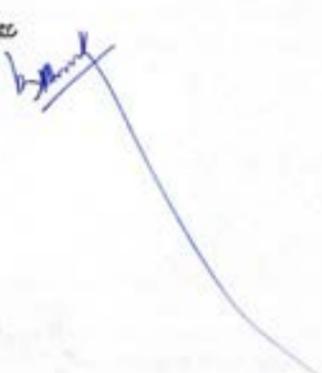
De suite à même requête, j'ai, Huissier susdit et soussigné, rappelé à Monsieur LAWSON-HETCHELY Latévi Alowonou, le droit qui lui appartient d'exercer un recours contre le jugement sus indiqué suivant les prescriptions de l'article 300 et 301 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécutions dans un délai de quinze jours à compter du prononcer du jugement au cas où le jugement

serait susceptible d'appel par-devant la Cour d'appel de Lomé par acte d'appel contenant les moyens d'appel ou dans un délai de deux (02) mois à compter de la signification du jugement au cas où le jugement serait susceptible de pourvoi en cassation, par-devant la Cour de Justice et d'Arbitrage (CCJA) sis à Abidjan par dépôt d'une requête de pourvoi signée par son Avocat.

SOUS TOUTES RESERVES A CE QU'IL N'EN IGNORE

Et, je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie de la grosse du jugement n°0030/2023 en date du 17 janvier 2023 rendu par le Tribunal de Grande Instance de Lomé ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de : _____ FCFA.

Et : (01)
Copie de la grosse du jugement n°0030/2023 en date du 17 janvier 2023

L'Huissier



GROSSE

N° 0030/2023
DU 17 JANVIER 2023

REPUBLICQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie
« AU NOM DU PEUPLE TOGOLAIS »

COMPOSITION DU TRIBUNAL
Président : ADJEODA
M.P. : MAWAMA
Greffier : N'KODODOBA

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME
CHAMBRE CIVILE
AUDIENCE EVENTUELLE DU MARDI DIX-SEPT JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS (17/01/2023)**

AFFAIRE :
La SUNU Bank Togo, représentée par sa Directrice Générale, Madame Miriam ADOTEVI (Me MONNOU)

ENTRE : La SUNU Bank Togo, Société Anonyme avec conseil d'administration, au capital de 11 164 032 000 Francs CFA, inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro 2006 B 1428, dont le siège est sis à Lomé, dans l'immeuble SUNU Bank, 23 Avenue Kléber DADJO, 01 BP : 904 Lomé, Tél : (228) 22 21 04 60 / 22 21 20 47, représentée par sa Directrice Générale, Madame Miriam ADOTEVI, demeurant et domiciliée en cette qualité au siège de ladite banque, assistée par Maître Tiburce MONNOU, Avocat au Barreau National du TOGO, Angle 1294 Rue Santigou (99 TKN) et 234, Rue Abougou (derrière Centre Aéré du CERFER), 06 BP : 62296 Lomé 06, Tél : 22 61 08 08, Fax : 22 61 15 15, courriel : contact@monnatt.com au cabinet duquel domicile est élu pour les besoins de la présente et ses suites, son conseil ;

Monsieur LAWSON-HETCHELY Latévi Alowonou

Nature de l'affaire :
AUDIENCE EVENTUELLE DES DIRES ET OBSERVATIONS

Demanderesse d'une part ;
ET : Monsieur LAWSON-HETCHELY Latévi Alowonou, Propriétaire des Etablissements dénommés « LA SYNTHÈSE », demeurant et domicilié à Lomé, quartier Hédranawoé, Tél : 90 33 66 64 / 90 18 85 87 ;

Défendeur d'autre part, défaillant ;

Sans que les présentes qualités puissent nuire ou préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause, mais au contraire, sous les plus expresses réserves de fait et de droit ;

POINT DE FAIT : Suivant exploit en date du 09 décembre 2022, de Maître Basile Anani AMEKUDJI, huissier de justice à Lomé, la SUNU Bank Togo, Société Anonyme avec conseil d'administration, au capital de 11 164 032 000 Francs CFA, inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro 2006 B 1428, dont le siège est sis à Lomé, dans l'immeuble SUNU Bank, 23 Avenue Kléber DADJO, 01 BP : 904 Lomé, Tél :

(228) 22 21 04 60 / 22 21 20 47, représentée par sa Directrice Générale, Madame Miriam ADOTEVI, demeurant et domiciliée en cette qualité au siège de ladite banque, assistée par Maître Tiburce MONNOU, Avocat au Barreau National du TOGO, Angle 1294 Rue Santigou (99 TKN) et 234, Rue Abougou (derrière Centre Aéré du CERFER), 06 BP : 62296 Lomé 06, Tél : 22 61 08 08, Fax : 22 61 15 15, courriel : contact@monnatt.com au cabinet duquel domicile est élu pour les besoins de la présente et ses suites, a fait sommation à monsieur LAWSON-HETCHELY Latévi Alowonou, Propriétaire des Etablissements dénommés « LA SYNTHÈSE », demeurant et domicilié à Lomé, quartier Hédranawoé, Tél : 90 33 66 64 / 90 18 85 87, de prendre communication du cahier des charges en date du 05 décembre 2022 déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Lomé et d'y insérer ses dires et observations ;

Sur cette assignation, la cause fut inscrite au rôle général sous le N°0143/2023 pour être appelée à l'audience du 17 janvier 2023, audience au cours de laquelle le conseil de la requérante a développé l'affaire et sollicité qu'il plaise à Monsieur le Président lui adjuger l'entier bénéfice de ses demandes ;

Quoique la signification a été faite conformément aux prescriptions de l'article 58 du Code de Procédure Civile, le saisi, monsieur LAWSON-HETCHELY Latévi Alowonou, n'a pas comparu ni formulé de dires et observations ;

Le Ministère Public, qui a eu la parole pour ses réquisitions, a déclaré s'en rapporter à justice ;

POINT DE DROIT : La cause en cet état présentait à juger les différentes questions de fait et de droit résultant des déclarations du conseil de la requérante et des pièces versées au dossier, quid des dépens ?

Sur quoi, le Tribunal, conformément à la loi, a rendu le jugement dont la teneur suit :

LE TRIBUNAL

Vu les pièces du dossier ;
Où le conseil de la requérante en ses moyens et plaidoiries ;
Nul pour le saisi, monsieur LAWSON-HETCHELY Latévi Alowonou, défaillant ;
Le Ministère Public entendu ;
Et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

GREFFE COÛT
FNREGIS 5,000 F
TIMB-MINUTE 3,000 F
TM-EXP 1,000 F
EMOLUMENTS
ROLES
COPIES
TOTAL 9,000 F



Attendu que suivant exploit en date du 09 décembre 2022, de Maître Basile Anani AMEKUDJI, huissier de justice à Lomé, la SUNU Bank Togo, Société Anonyme avec conseil d'administration, au capital de 11 164 032 000 Francs CFA, inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro 2006 B 1428, dont le siège est sis à Lomé, dans l'immeuble SUNU Bank, 23 Avenue Kléber DADJO, 01 BP : 904 Lomé, Tél : (228) 22 21 04 60 / 22 21 20 47, représentée par sa Directrice Générale, Madame Miriam ADOTEVI, demeurant et domiciliée en cette qualité au siège de ladite banque, assistée par Maître Tiborce MONNOU, Avocat au Barreau National du TOGO, Angle 1294 Rue Santigou (99 TKN) et 234, Rue Abougou (derrière Centre Aéré du CERFER), 06 BP : 62296 Lomé 06, Tél : 22 61 08 08, Fax : 22 61 15 15, courriel : contact@monnatt.com au cabinet duquel domicile est élu pour les besoins de la présente et ses suites, a fait sommation à monsieur LAWSON-HETCHELY Latévi Alowonou, Propriétaire des Etablissements dénommés « LA SYNTHÈSE », demeurant et domicilié à Lomé, quartier Hédranawoé, Tél : 90 33 66 64 / 90 18 85 87, de prendre communication du cahier des charges en date du 05 décembre 2022 déposé au greffe du Tribunal de céans dans la procédure de saisie immobilière initiée à son encontre suivant commandement en date du 12 octobre 2022, et d'y insérer ses dires et observations ;

Attendu que quoique la signification a été faite conformément aux prescriptions de l'article 58 du Code de Procédure Civile, le saisi, monsieur LAWSON-HETCHELY Latévi Alowonou, n'a pas formulé de dires et observations ainsi que le prouve l'attestation de non dépôt de dires et observations N°13/2023 en date du 13 janvier 2023 délivrée à la banque par le greffier en chef du Tribunal de céans ;

Attendu qu'il appert de l'examen des pièces effectué d'office par la présente juridiction que toutes les formalités de préparation de la vente de l'immeuble saisi, notamment le cahier des charges, la fixation de la mise à prix, ont été accomplies dans le strict respect de la loi, en l'occurrence les articles 266 à 270 de l'AUPSRVE ; qu'il y a lieu, dans ces conditions, d'autoriser la demanderesse à poursuivre la procédure d'adjudication de l'immeuble saisi, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges en date du 05 décembre 2022 ;

PARCES MOTIES

Statuant publiquement, contradictoirement, en matière de saisie immobilière et en premier ressort ;

4

Constate l'absence des dires et observations de la part du saisi, monsieur LAWSON-HETCHELY Latévi Alowonou ;

Autorise en conséquence SUNU Bank Togo S.A représentée par sa Directrice Générale, madame Miriam ADOTEVI, à poursuivre la procédure d'adjudication de l'immeuble saisi conformément aux clauses et conditions du cahier des charges en date du 05 décembre 2022 ;

Ordonne au greffier la transcription du présent jugement au cahier des charges ;

Réserve les dépens.

Ainsi fait, jugé et prononcé publiquement par le Tribunal de Grande Instance de Lomé, en son audience du mardi dix-sept janvier deux mille vingt-trois (17/01/2023), à laquelle siégeait Monsieur ADJEODA Atchou, Président du Tribunal, PRESIDENT, assisté de Maître N'KODODOBA Adzo Bagora, Greffier en chef, en présence de Monsieur MAWAMA Talaka, Procureur de la République ;

Et ont signé le Président et le Greffier en chef :



ENREGISTRE A LOME (TOGO)
COMMISSARIAT DES IMPOTS
N°296463 le 31 JANVIER 2023
Raps : Cinq Mille (5.000) FCFA

Signe illisible
Magasinani TCHEDRE
Chef Section Enregistrement

FORMULE EXECUTOIRE

En conséquence, la République Togolaise mande et ordonne à tous titulaires ou agents légalement habilités sur ce roquis de mettre le présent jugement d'audience éventuelle des dires et observations à exécution.

Au Procureur Général près la Cour d'Appel de Lomé et au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Lomé (Togo), d'y tenir la main.

A tous Commandant et Officiers de la Force Publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, le présent jugement N°030/2023 du 17 janvier 2023 est revêtu de la formule exécutoire par Nous, Mie KOUBOU Ewelewa, le Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance de Lomé et délivré pour première grosse à la SUNU Bank Togo, représentée par sa Directrice Générale, Madame Miriam ADOTEVI, assistée de Maître Tiborce MONNOU, Avocat au Barreau de Lomé, sur sa demande.

Lomé le 17 01 2023
Lomé, le 06 FEV 2023

LE GREFFIER EN CHEF
Mie KOUBOU Ewelewa

Rose est la couronne d'épines ou le purgatoire des amours éphémères et des infidélités insouciantes Suite de la page 9

... salé au roman. Beaucoup de sages leçons sont à tirer de ce personnage pour qui veut s'égarer un peu dans l'infidélité imprudente. Marc en a eu pour son compte au point de se retrouver pour quelques heures derrière les barreaux d'un commissariat de police. Rose est la couleur d'épines est un roman moralisateur. Et le titre se justifie à plusieurs égards. Ce sont des personnages qu'on croyait passifs qui finissent par prendre de l'importance dans la narration et à seconder l'héroïne. Les épines font face aux roses. L'autrice a su réserver les meilleures situations aux meilleurs moments. C'est un roman cousu perle après perle même si la romancière De Fanti prend plaisir à expliquer que son ambition n'était pas d'écrire un roman d'une telle envergure mais qu'elle s'attelait plutôt au début à saisir un court texte qu'elle avait griffonné il y avait longtemps.

Le thème de l'amour, prédominant en littérature comme beaucoup de critiques avérés l'ont déjà fait remarquer dans leurs articles, est encore bien installé dans ce livre. Si l'amour flatte et

attire, il est aussi décevant pour le lecteur car au détriment de la femme dans la majorité des cas. Retournons donc au titre où tout est clair : Rose est la couleur d'épines. Et c'est toujours la femme la plus grande perdante en amour. C'est elle qui subit et qui ramasse les épines de la rose. Gina de Fanti ne s'est pas écartée de ce chemin. Dans le tableau qu'elle a peint dans son roman, c'est la femme elle-même le vers qui de l'intérieur du fruit détruit le fruit. La meilleure camarade du campus de Sika et sa belle-mère ne sont pas des vers mais des virus à ronger le cœur d'une fille insouciant. Est-ce par simple inspiration, par expérience, par compassion, par solidarité féminine ou par thérapie ? Seule l'inconscient de l'autrice saura éclairer le lecteur. Sa conscience n'aura de révélation à faire que par des écrits romanesques et à travers la fiction comme « Rose est la couronne d'épines ». Un titre révélateur dans la littérature togolaise !

Sika humiliée à plusieurs reprises par Marc, son départ catastrophique de son domicile, la moquerie de Lucie puis la rupture des fiançailles. Les scènes

du roman sont allées en crescendo donnant au lecteur le goût d'évoluer vite dans la lecture pour dénouer le nœud ou vivre les pulsions excitantes du suspense en s'attardant sur les faits. La vie de la femme n'est pas une sinécure, affirmeront-elles !

Marc est un personnage controversé. Aime-t-il ou n'aime-t-il pas ? Le lecteur ne peut pas le savoir. Sa ciguë de fiancée Lucie non plus. Même l'autrice qui l'a créé aura sans doute des difficultés à se prononcer dessus. Tout ce qu'on sait c'est que Marc n'est pas Homme. « Etre Homme c'est être Responsable » comme Antoine de Saint-Exupéry l'a écrit. Dans le roman, Marc est comme une girouette abandonnée à la direction du vent. Sa mégère mère l'influence trop facilement. Lucie, l'une des épines de la narration qui pique la rose tient fermement les fils de sa vie et il danse comme une marionnette. Tous les hommes qui liront Gina De Fanti ne voudront plus être homme à cause de Marc. Heureusement que c'est une fiction et Dieu merci. Mais ne perdons pas de vue que l'art s'inspire des faits réels.

Tous les mécontentements,

tous les faits malencontreux, tous les déboires, toutes les déceptions, tous les remords et tous les regrets qui nourrissent si bien le roman naissent des écarts de comportements amoureux. Même le personnage jadis le plus quitte de la narration, Meredith, n'a été blanche et fille gaie sans tâche d'huile instant de sa vie. Les faits qu'elle a vécus après ont été pour elle plus qu'un abreuvoir de sagesse. La vie n'a jamais été simple. Elle l'a vécue sous de gros mensonges de la part de son propre père. Heureusement que ce sont des mensonges arrangeurs. Les histoires d'amour n'ont jamais été faciles, à plus forte raison. Je dois donc le répéter ici. Le titre est amplement justifié : Rose est la couronne d'épines. L'autrice Gina de Fanti a fait un grand nœud, l'amour ! Les fils qui « se mêlent et s'entremêlent » sans jamais se lâcher sont la tromperie, l'infidélité insouciant, la naïveté, l'envie démesurée, la jalousie mal placée, l'irresponsabilité, le matérialisme atroce, le regret, le mépris et la haine. Les épines sont donc nombreuses sous la belle couleur et la belle

fleur rose.

Qu'importe que les vents les plus forts hurlent, je ne cesserai jamais de croire que l'art ne s'acquiert pas. L'art est naturel. C'est un don inné. L'acquit n'est là que pour renforcer son existence et faciliter son expression. L'autrice de Rose est la couronne d'épines n'écrirait jamais ce roman plein d'extraordinaires suspenses et de rebondissements envoûtants si elle avait participé à dessein à mille ateliers d'écriture. Mais si au contraire elle est arrivée à coudre une toile romanesque pleine d'enseignements psychosociaux pour nos amours naïves et nos infidélités insouciantes, c'est qu'elle possède des prédispositions narratives d'une très bonne qualité qui l'ont hissé au firmament de la littérature togolaise.

J'ai raccroché à la page 215. Toujours assoiffé comme tous les lecteurs le seront. Vivement une autre œuvre de Gina De Fanti pour continuer à honorer la gent féminine !

KOUDOSSOU Fiolu
Maurille, Sociologue de la communication, Auteur, Promoteur Culturel.



CORIS MONEY
Simple et cool !

**FAIS UN MAX
DE TRANSACTIONS
VIA CORIS MONEY**

**DU 1ER
AU 31
JANVIER
2023**

&

**GAGNE
PLEIN DE
CADEAUX**



LA **SOLUTION**
DE **PAIEMENT**
MOBILE

Disponible gratuitement sur



CENTRE D'APPEL : 8283

**SIMPLE
& COOL**

par  **CORIS
BANK**
INTERNATIONAL